



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
 Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

22-028 RECRUTEMENT DES SAUVETEURS EN MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant que la SNSM fournira les moyens, notamment des personnels formés correspondant aux demandes qui ont été faites, afin de soutenir la Collectivité dans le cadre de sa mission de service public de surveillance des baignades aménagées le long des plages de la Commune ;

Quatre sauveteurs seront affectés au poste de secours de la station de Bernières-sur-Mer du 1^{er} juillet au 28 août 2022 pour assurer cette fonction :

Nombre de postes	Grade	Temps	Indice Brut	Indice Majoré
1	Chef de poste	complet	448	393
1	Adjoint au chef de poste	complet	416	370
2	Sauveteurs	complet	367	340 (indice majoré de rémunération à 343)

A cette rémunération, la commune s'engage à verser une subvention d'aide à la formation de nageurs sauveteurs établie sur la base de 7 euros par sauveteur et par jour de service (23 jours + 20 jours), soit pour la saison 2022, une subvention de 1 204 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE le recrutement de quatre sauveteurs en mer dans le cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives, catégorie C, pour la saison estivale, du 1^{er} juillet 2022 au 28 août 2022,

VOTE le versement de la subvention d'aide à la formation d'un montant de 1 204 euros pour l'année 2022.

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

- 1 AVR. 2022

COURRIER